



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	JUIL 2015	AOÛT 2015	SEPT 2015
	I 45	D 84	L 91
VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
CANET	34	7 754,14	19018488
BLERE	37	4 789,25	19007324
OBERMORSCHWILLER	68	4 626,18	19023343
CHAMBRAY LES TOURS	37	4 405,91	19006354

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
ST NICOLAS DE BOURGUEIL	37	4 314,36	19015681	THILOUZE	37	2 098,80	16034465				
OCCEY	52	4 226,99	19014111	ARTZENHEIM	68	2 000,00	19040478				
WASSY	52	4 088,62	19013760	DENTING	57	2 000,00	19032717				
JOSNES	41	4 000,00	19031892	OSTHEIM	68	2 000,00	19032922				
ARTZENHEIM	68	3 985,36	19015289	ESVRES SUR INDRE	37	1 962,87	16031980				
KEDANGE SUR CANNER	57	3 947,92	19022870	SAUJON	17	1 830,00	20031576				
CONTZ LES BAINS	57	3 540,44	19009294	LUISANT	28	1 830,00	10171408				
LAON	2	3 527,75	19025945	FRANXAULT	21	1 439,83	16030333				
GETIGNE	44	3 411,67	19031056	PINEUILH	33	915,60	10155995				
LAON	2	3 360,93	19028310	SAINT SIMON DE BORDES	17	915,60	20053552				
NOUILLONPONT	55	3 348,88	19028399	BUSSAC S CHARENTE	17	915,60	10142391				
ESCHBACH AU VAL	68	3 235,00	19017337	RICHARDMENIL	54	915,60	10109222				
NOUAILLE MAUPERTUIS	86	3 058,20	16032862	LE PIAN SUR GARONNE	33	915,60	10171132				
TOUILLON	21	3 054,70	19030388								
NEUVY LE ROI	37	2 373,06	16029777								

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Aisne	6 888,68	Haute Marne	8 315,61	Meuse	3 348,88
Charente Maritime	3 661,20	Hérault	7 754,14	Moselle	9 488,36
Côte d'Or	4 494,53	Indre et Loire	19 944,25	Vienne	3 058,20
Eure et Loire	1 830,00	Loir et Cher	4 000,00	TOTAL :	94 788,86
Gironde	1 831,20	Loire Atlantique	3 411,67		
Haut Rhin	15 846,54	Meurthe et Moselle	915,60		

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10109222	16029777	19006354	19015289	19023343	19031056	20031576
10142391	16030333	19007324	19015681	19025945	19031892	20053552
10155995	16031980	19009294	19017337	19028310	19032717	
10171132	16032862	19013760	19018488	19028399	19032922	
10171408	16034465	19014111	19022870	19030388	19040478	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1er jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès» et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet [A à L] et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II «Progrès», celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.